



BUREAU SYNDICAL

PROCES-VERBAL

Séance du 24 mai 2022

SOMMAIRE

SEANCE	2
ORDRE DU JOUR	2
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	2
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE	2
RAPPORTS PRESENTES	3
QUESTIONS DIVERSES	7
ANNEXES - DELIBERATIONS	8

SEANCE

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à 14h00, le bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 4 avril 2022, s'est réuni au SDES, Bâtiment le 3D - 81 rue de la Petite Eau à La Motte-Servolex, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ et Béatrice SANTAIS.

Assistaient également à la réunion :

Alexandra MARION, Jean-Elie MOMMESSIN, Cindy MARLIN, Nathalie LAUGIER.

Membres en exercice : 13

Quorum : 7

Présents : 11

Président de séance : Monsieur Michel DYEN, Président du SDES.

ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

BS 4-1-2022	Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières
BS 4-2-2022	Diagnostics d'éclairage public : participations financières
BS 4-3-2022	Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières
BS 4-4-2022	Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2022
BS 4-5-2022	Création de nouvelles infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) - Lancement consultation

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Claude RAFFIN est élu secrétaire de séance.

Madame Nathalie LAUGIER est élue secrétaire auxiliaire de séance (*assiste à la séance mais sans participer aux délibérations*).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Michel DYEN, propose d'adopter le **procès-verbal du bureau syndical du 12 avril 2022.**

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTS PRESENTES

Michel DYEN débute la réunion en remerciant les participants de leur présence.

Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage (MOA) ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles supérieures à 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 6 dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- ▶ 5 dossiers sont réalisés sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 12 355,94 € TTC sans reste à charge final pour le SDES, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.
- ▶ 1 dossier est réalisé sous MOA communale, sans participation financière du SDES, représentant un engagement budgétaire global de 27 912.50 € TTC. Ce dernier au regard de la facture de la commune, va récupérer la participation financière au titre du programme SEQUOIA puis la reverser directement à ladite commune et ce, conformément aux éléments financiers précisés dans le tableau n° 2 de l'annexe jointe au présent rapport.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les 6 dossiers listés dans les tableaux annexés au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 5 dossiers sous MOA du SDES, et d'un dossier sous MOA communal, sur la base des montants mentionnés dans les tableaux n°1 et n°2 annexés au présent rapport.**
- ▶ **Donner délégation au Président pour notifier la participation financière de SEQUOIA pour le seul dossier sous MOA communal, sur la base du montant mentionné dans le tableau n° 2 annexé au présent rapport.**

Cindy MARLIN précise que dans la 9^e colonne du tableau n°2 -Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA communale, il faut remplacer le titre « Engagements budgétaires SDES TTC » par titre « Engagements budgétaires des communes TTC ».

Michel DYEN interroge le bureau.

Adopté à l'unanimité.

Diagnostique éclairage public : participations financières

Le comité syndical du 9 février 2016 a validé le principe de participations financières du SDES pour la réalisation de diagnostics du patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

La délibération CS 1-10-2022 du 15 février 2022 est venue réaffirmer ce principe, précisant un taux maximum de participation financière de 40 % du montant HT des études afférentes, sans limite d'habitants ou de quantité de points lumineux.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non le nouveau dossier noté à valider et présenté dans le tableau annexé au présent rapport.

De plus, 2 dossiers déjà validés antérieurement, nécessitent un complément budgétaire suite à une quantité relevée des points lumineux plus importante sur le territoire communal.

Ces 3 dossiers représentent un engagement budgétaire du SDES de 2 697 € avec un reste à charge final de 899 € correspondant à la participation financière du SDES.

Toutefois, le montant de la participation pour le nouveau dossier pourra être réévalué à la hausse en fonction de la quantité réelle de points lumineux relevés lors de l'étude.

Dès lors et dans ce cadre, le dossier devra faire l'objet d'une analyse supplémentaire lors d'un prochain bureau syndical afin de décider ou non de l'engagement budgétaire complémentaire.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les dossiers listés dans le tableau joint en annexe au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage, valant convention financière et spécifiques à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'émission des bons de commande et l'exécution des marchés ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires de ces 3 dossiers, sur la base des montants mentionnés dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux collectivités concernées.**

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes Participations financières

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 15 février 2022.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 5 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 5 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport, représentent une participation financière potentielle maximum de 13 880 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les 5 dossiers notés A VALIDER et affichés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 5 nouveaux dossiers sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 13 880 € ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier les participations financières du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Alain ZOCCOLO interroge sur le faible montant d'aide apporté à la commune de Grignon par rapport au nombre de points lumineux concernés.

Cindy MARLIN précise que la commune ne transfère pas la TCCFE, et donc perçoit un pourcentage moins important d'aide que les communes participant au dispositif de la TCCFE.

Michel DYEN interroge le bureau.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : Programme provisoire 2022

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque

opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

8 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les analyse et les valide ou non :

- ▶ **Entrelac**, Rues Joseph Michaud et du 17 octobre, réseau BT (400 ml) ;
- ▶ **Frériverive**, Chemin des Pillettes, réseau BT (300 ml) ;
- ▶ **Méry**, Rue des Exertiers réseau BT (100 ml) ;
- ▶ **Nances**, secteur les Gollets, réseau BT (830 ml) ;
- ▶ **Peisey Nancroix**, Route de la Tannerie, réseau BT (440 ml) ;
- ▶ **Queige**, Molliessoulaz et Gîte, réseau BT (1 150 ml) ;
- ▶ **Sééz**, RD 1090, route du Petit Saint Bernard, réseau BT (450 ml) ;
- ▶ **Ugine**, Avenue de Serbie, réseau BT (1 255 ml) ;

De plus, 3 opérations déjà validées antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical analyse la modification de l'opération listée ci-dessous et la valide ou non :

- ▶ **Aix-Les-Bains**, Secteur Place Lafin, réseau BT (450 ml) ;
- ▶ **Cruet**, secteur rue Marius Canton, chemin du Pray, réseau BT (280 ml) ;
- ▶ **Sééz**, secteur Villard Dessus, rue des Pierres Blanches, réseau BT et HTA (330 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le programme provisoire 2022 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 8 opérations concernées par le présent rapport, ainsi que ceux complémentaires des 3 opérations concernées sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**

Adopté à l'unanimité.

Création de nouvelles Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electrique (IRVE) Lancement consultation

Par délibération en date du 9 février 2016, le SDES s'est engagé dans l'accompagnement des communes pour le déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

En 2018, le SDES a coordonné les travaux d'installation et de raccordement et mise en service de 45 bornes, pour 13 collectivités, en ayant assumé l'investissement.

Au cours du 2^{ème} trimestre 2021, le SDES a réalisé une enquête auprès de toutes les collectivités et d'autres organismes publics et parapublics (CHU, Citiz....) qui a mis en évidence une demande de la part des collectivités d'une centaine de bornes supplémentaires.

Afin de poursuivre l'accompagnement proposé par le SDES, par délibération n° CS 2-6-2022 en date du 5 mai 2022, le comité syndical a validé un modèle de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et convention financière pour la mise en place d'IRVE.

Ce modèle de document permettra aux communes de déléguer au SDES la prestation de maîtrise d'ouvrage de fourniture, pose et raccordement de bornes.

Afin mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes concernées, il convient désormais de lancer un marché de travaux de type accord-cadre, à bons de commandes.

Le besoin porte sur une centaine de bornes réparties sur l'ensemble du département, dont l'investissement sera à la charge des communes ou autres organismes publics et parapublics concernés.

Cette estimation pourra être revue à la hausse, pour répondre à la demande croissante des collectivités d'une part, et d'autre part du bilan qui sera issu du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) en cours de réalisation par le SDES via le groupement de commande retenu Systra France / Element Energy.

Le montant estimé du marché est à ce jour d'environ 3 000 000 d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Autoriser le lancement d'une consultation pour la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE, sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée, pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence de l'accord-cadre afférent ;**
- ▶ **Déléguer à Monsieur le Président l'attribution de l'accord-cadre après avis de la Commission d'Appel d'Offre ;**
- ▶ **Déléguer à Monsieur le Président toutes autres décisions et modalités de passation et d'exécution de l'accord-cadre afférent.**

Jean-Elie MOMMESSIN apporte des précisions sur les bornes AC/DC en mentionnant qu'elles chargent trois fois plus rapidement qu'une borne Schneider 2x22 kW existante dans la DSP eborn en Savoie.

Jean-Marc VIAL demande des précisions sur la date de la CAO.

Nathalie LAUGIER précise qu'une date doit être programmée courant mi-juillet prochain.

Jean-Claude RAFFIN demande combien il y aura d'attributaire.

Nathalie LAUGIER précise qu'il n'y aura qu'un attributaire de type entreprise de TP.

Jean-Elie MOMMESSIN mentionne que le marché est prévu sur prix unitaire.

Un consuel sera obligatoire pour les bornes d'une puissance supérieure à 36 kW.

Le marché permettra une homogénéisation du parc de bornes déployés sur la Savoie.

Un nouveau modèle de type « mère-fille » sera également proposé pour optimiser les coûts pour la mise en place de bornes sur un prix pour parking (charge en 11kW ou 7 kW au lieu de 22kW).

Michel DYEN interroge le bureau.

Adopté à l'unanimité.

Point sur les possibilités de participations financières du SDES dans le cadre du transfert de compétence IRVE

Michel DYEN présente les propositions qui seront faites le 14/06 au prochain Comité Syndical.

Le SDES ira à la recherche du maximum de financement possible sur les dispositifs en place aujourd'hui et à venir.

Le SDES propose de participer à la partie déficitaire du fonctionnement qui s'élève entre 1000 à 1500 €/borne pour en payer 100% de cette somme aux communes transférant leur compétence sur les années 2021 et 2022.

Marie-Claire BARBIER précise que ces coûts n'ont pas été facturés aux communes concernés pour 2021.

Il est aussi rappelé que pour la dernière année de la DSP les coûts d'équilibrage seront de zéro, cette dernière s'équilibrant à terme.

Jean-Claude RAFFIN mentionne que le nombre de bornes pour 2023 n'est pas connu à ce jour et explique le choix de limiter le choix de l'aide à 2021 et 2022.

Nathalie LAUGIER précise que certaines communes ont des propositions de mise en place de bornes gratuites.

Michel DYEN précise que les propositions concernent des modèles un peu différents comme pour l'exemple de la commune de Queige (les opérateurs privés proposant des bornes sur l'axe routier menant stations).

Marie-Claire BARBIER demande quel est l'intérêt financier pour les communes mettant en œuvre des nouvelles bornes.

Jean-Elie MOMMESSIN précise qu'une borne est dite « rentable » si elle permet la recharge de 200 km /jour. Il précise aussi que les bornes accélérées de 50 kW sont plus cher que des bornes de 22kW.

Jean-Marc VIAL demande des précisions sur le coût de recharge sera payant. Jean-Elie MOMMESSIN précise que le coût est le même sur tout le territoire couvert par eborn (savoie et autres département).

Jean-Claude RAFFIN précise que l'aide sur les années 2021 et 2022 ne permet en effet d'aider que les communes déjà dans la DSP.

Michel DYEN propose d'étendre l'aide à également l'année 2023, remarque validée en séance.

Marie-Claire BARBIER mentionne qu'il faudrait préciser lors de la délibération sur les participations financières, le choix fait par le SDES de mutualisation les coûts de fonctionnement (il ne sera pas appliqué de coûts de fonctionnement différents en fonction des bornes plus ou moins « performantes »).

Michel DYEN précise que le SDES propose un maillage du territoire, ce qui explique qu'il y aura des bornes qui seront plus utilisées que d'autres. Des éléments pourront être ajouté à la délibération pour faire apparaître une notion de « vision globale ».

Nathalie LAUGIER précise qu'à terme, l'aide du SDES pourra être lié aux bornes prévues dans le SDRIVE.

Il est également mentionné que le SDES se chargera de la recherche de subventions notamment celle en lien avec le programme ADVENIR.

Jean-Marc VIAL demande des précisions sur la convention de mandat et modèle de délibération.

Nathalie LAUGIER précise que ces documents sont là pour permettre à la commune de déléguer la fourniture et pose de bornes au SDES. Lors du transfert de compétence une autre délibération interviendra

Jean-Elie MOMMESSIN précise que le SDRIVE en est au stade de la phase d'acquisition des données et que l'accès à la cartographie n'est pas facile et que les appels arrivent en nombre au SDES mais il est important que chaque acteur positionne sa ou ses borne(s).

QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé les prochaines dates des instances :

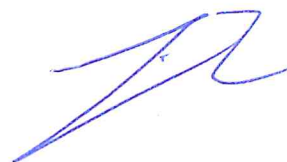
- prochain comité syndical le 14/06 à 18h,
- prochain bureau syndical le 05/07 à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 15h05.

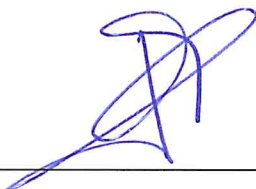
La secrétaire auxiliaire de séance
Nathalie LAUGIER



La secrétaire de séance
Jean-Claude RAFFIN



Le Président
Michel DYEN



ANNEXES - DELIBERATIONS



Envoyé en préfecture le 08/06/2022

Reçu en préfecture le 08/06/2022

Affiché le

SDES

ID : 073-257302232-20220524-DELIB_BS4_01_22-DE

SDES, territoire

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 4-1-2022

Objet :

Audits énergétiques des bâtiments communaux : Participations financières 2022

Membres :

En exercice : 13

Présents : 11

Présents prenant part à la délibération : 11

Date de la convocation :

21 avril 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juin 2022.

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 24 mai à 14 h,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver les six dossiers listés dans les tableaux annexés à la présente délibération ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des cinq dossiers sous MOA du SDES, et d'un dossier sous MOA communale, sur la base des montants mentionnés dans les tableaux n° 1 et n° 2 annexés à la présente délibération ;*
- ▶ *De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière de SEQUOIA pour le seul dossier sous MOA communale, sur la base du montant mentionné dans le tableau n° 2 de l'annexe jointe à la présente délibération.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

2 -Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA communale : participations financières 2022

Dossiers validés			Informations générales				Synthèse financière					
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m ²	Date demande	Type MOA	Coût audit HT	Engagements budgétaires pour les communes TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
22026 AUDIT	Barby	Ecole Maternelle "Le Manège"	Calcul RT Ex	1204	15 nov 2021	COM	7 000,00	3 500,00	3 500,00			3 500,00
22025 AUDIT	Curiénne	Auberge communale	Etude de substitution chauffage	285	25 nov 2021	COM	1 100,00	550,00	550,00			550,00
		Total déjà validé à ce jour (2 dossiers)					8 100,00	4 050,00	4 050,00	0,00	0,00	4 050,00
Dossiers à valider			Informations générales				Synthèse financière					
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m ²	Date demande	Type MOA	Coût audit HT	Engagements budgétaires pour les communes TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
22048 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Ecoles - Bibliothèque - Restaurant scolaire - Petite enfance - Centre omnisport - Mairie - Salle polyvalente - CTM Validé le 24 Mai 2022 (1 nouveau dossier)	Schéma Directeur Immobilier		10 déc 2021	COM	55 825,00	27 912,50	27 912,50			27 912,50
		Total provisoire année 2022 (3 dossiers)					63 925,00	31 962,50	31 962,50	0,00	0,00	31 962,50

(1) Simulation Thermique Statique

(2) Simulation Thermique Dynamique

Nouveaux dossiers déjà validés

Compléments dossiers déjà validés

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

Reçu en préfecture le 08/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 073-257302232-20220524-DELIB_BS4_01_22-DE



Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le 
ID : 073-257302232-20220524-DELIB_BS_4_2_22-DE

SDES, territoire
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 4-2-2022

Objet :
Diagnostics d'éclairage public : Participations financières 2022

Membres :

En exercice : 13
Présents : 11
Présents prenant part à la délibération : 11

Date de la convocation :

21 avril 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juin 2022.

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 24 mai à 14 h,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les dossiers listés dans le tableau joint en annexe de la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage, valant convention financière et spécifiques à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'émission des bons de commande et l'exécution des marchés ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires de ces trois dossiers, sur la base des montants mentionnés dans le tableau financier joint en annexe de la présente délibération ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux collectivités concernées.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Annexe délibération BS 4-2-2022

Diagnostics éclairage public : participations financières 2022


Dossiers validés		Informations générales			Synthèse financière				
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (TTC) à engager	Participation SDES (40%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)		
21015 DIAG	JARRIER	30	15 déc 2021	1 440	480	0	960		
21016 DIAG	SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS	105	31 janv 2022	1 980	660	0	1 320		
21017 DIAG	CHIGNIN	150	24 janv 2022	2 280	760	0	1 520		
21018 DIAG	ENTREMONT-LE-VIEUX	120	21 févr 2022	1 980	660	0	1 320		
21019 DIAG	LA-TOUR-EN-MAURIENNE	480	23 mars 2022	4 440	1 480	0	2 960		
Total déjà validé à ce jour (5 dossiers) :				12 120	4 040	0	8 080		

Dossiers à valider		Informations générales			Synthèse financière				
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (TTC) à engager	Participation SDES (40%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)		
22001 DIAG	SAINT-PAUL-SUR-YENNE	37	05 mai 2022	1 440	480	0	960		
Validé le 24 mai 2022 (1 nouveau dossier) :				1 440	480	0	960		

Compléments à valider		Informations générales			Synthèse financière				
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (TTC) à engager	Participation SDES (40%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)		
21013a DIAG	YENNE	113	13 avr 2022	1 017	339	0	678		
21014a DIAG	MONTAGNOLE	30	13 avr 2022	240	80	0	160		
Validés le 24 mai 2022 (2 dossiers à compléter) :				1 257	419	0	838		
Total provisoire année 2022 (6 dossiers)				14 817	4 939	0	9 878		

Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés



Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le 
ID : 073-257302232-20220524-DELIB_BS_4_3_22-DE

SDES, territoire (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 4-3-2022

Objet :

**Travaux d'éclairage public
sous maîtrise d'ouvrage des
communes** : Participations
financières 2022

Membres :

En exercice : 13
Présents : 11
Présents prenant part à
la délibération : 11

Date de la convocation :

21 avril 2022

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera mise à disposition
sur le site du SDES en juin 2022.

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 24 mai à 14 h,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège
social du SDES à la Motte-Servolex (73), après
convocation légale, sous la présidence de Michel
DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal
MARTIN, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND,
Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN,
Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc
VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS et Robert
AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide
à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les cinq dossiers notés « validés » et affichés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des cinq nouveaux dossiers sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 13 880 € ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier les participations financières du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Annexe délibération BS 4-3-2022

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2022


Réf dossier	Dossiers validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires	
2022-01	Les Chapelles	Chef-Lieu	27 janv 2022	14 févr 2022	24 154	20 880	4 160	14	0	2	
2022-03	La Bâthie	Divers secteurs	10 févr 2022	15 févr 2022	18 865	15 575	2 315	35	0	0	
2022-04	Crest-Voland	Cheminement piéton intervillage	13 janv 2022	21 févr 2022	32 901	27 166	3 355	17	0	0	
2021-25	Avillard	Rue de La Chavanne	23 juin 2021	30 mars 2022	6205	6205	3865	17			
22002TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	Divers secteurs sur St Genix sur Guiers et Saint Maurice de Rolherens	27 janv 2022	04 mars 2022	52875	51745	10205	108			
22007TVXEP	Montmélan	Chemin de l'île	12 févr 2022	23 mars 2022	2085,3	2085,3	660	3			
22008TVXEP	Montmélan	Avenue de la Gare	14 févr 2022	23 mars 2022	11326,5	11326,5	3750	15			
22009TVXEP	Saint-Alban-de-Montbel	Divers secteurs	30 mars 2022	30 mars 2022	4360	4360	1815		11		
		Total déjà validé à ce jour (8 dossiers)			152 772	139 343	30 125	209	11	2	
		Compléments validés									
Réf dossier	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires	
2021-36a	Bellecombe-en-Bauges	35 luminaires supplémentaires (projet initial validé le 24/11/21)	28 janv 2022	28 janv 2022	67 580	15 400	6 550	35	0	0	
		Total déjà validé à ce jour (1 complément) :			67 580	15 400	6 550	35	0	0	

Réf dossier	Dossiers à valider		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires	
22005TVXEP	Saint-Vital	Route des Forges, Grand Champ, RD201	11 mars 2022	04 mai 2022	8 317	7 520	3 025	13	2		
22006TVXEP	Grignon	Divers secteurs	11 mars 2022	04 mai 2022	10 573	9 299	1 370	20			
22010TVXEP	Challes-Les-Eaux	Rue du Grand Barberaz, Rues des docteurs Vincent et Rochefrette	23 mars 2022	28 avr 2022	272 413	12 672	2 890	12			
22011TVXEP	Cognin	Quartier Pont Neuf et minoterie, du Pont Vieux, rue de la Paix et rue des Ecoles	02 mai 2022	04 mai 2022	31 455	19 480	4 645	21			
22012TVXEP	Challes-Les-Eaux	Abords Lycée Hotelier et Médiathèque, Rue du Grand Barberaz	02 mai 2022	04 mai 2022	7 980	7 980	1 950	10			
		Validés le 24 mai 2022 (5 nouveaux dossiers)			330 738	56 951	13 860	76	2		
		Total provisoire année 2022			551 090	211 694	50 555	320	13		

Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 073-257302232-20220524-DELIB_BS_4_3_22-DE



Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le 
ID : 073-257302232-20220524-DELIB_BS_4_4_22-DE

SDES, territoire
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 4-4-2022

Objet :
**Travaux d'enfouissement
de réseaux sous maîtrise
d'ouvrage du SDES :**
Programme provisoire 2022

Membres :

En exercice : 13
Présents : 11
Présents prenant part à
la délibération : 11

Date de la convocation :

21 avril 2022

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera mise à disposition
sur le site du SDES en juin 2022.

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 24 mai à 14 h,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège
social du SDES à la Motte-Servolex (73), après
convocation légale, sous la présidence de Michel
DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal
MARTIN, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND,
Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN,
Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc
VIAL et Alain ZOCCOLO.

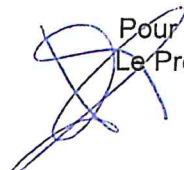
Étaient excusés : Béatrice SANTAIS et Robert
AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide
à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver les huit nouveaux dossiers et trois compléments listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer avec chaque commune concernée les conventions spécifiques à chaque opération, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil de télécommunication valant convention financière ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des huit opérations concernées par la présente délibération, ainsi que les engagements budgétaires complémentaires des trois opérations sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.


Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	N° Opération	Coûts liés à l'opération						Participation SDES	Répartition financière totale en €			
					Montant HT		TVA		Montant TTC			Total général	Commune		SDES
					Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3) Télécoms (4)	Travaux + Prestations			Frais de MOA	Participation aux travaux TTC	
1	BELLECOMBE-EN-BAUGES	73 036	SDES	22001	45 122	10 859	19 875	9 024	5 893	89 503	92 188	2 665	53 891	9 024	29 273
2	GRAND-AIGUEBLANCHE	73 003	Gipmt Cnides	22006	71 309	-	-	14 262	-	85 571	88 138	2 567	31 091	14 262	42 786
3	LANDRY	73 142	SDES	21072	71 922	26 690	32 578	14 384	11 844	157 369	162 090	4 721	99 252	14 384	48 453
4	NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	73 188	SDES	22002	7 106	-	-	1 421	-	8 527	8 783	256	3 098	1 421	4 264
5	PLAGNE-TARENTEISE (LA)	73 150	Gipmt Cnides	21064	186 196	56 609	83 065	37 240	27 935	391 047	402 778	11 731	251 739	37 240	113 789
6	SAINT-BERON	73 226	SDES	21052	144 665	27 913	54 628	28 933	16 508	272 646	280 925	8 179	160 660	28 933	91 232
7	ANTON	73 007	SDES	22019	102 404	25 062	34 482	20 481	11 909	194 337	200 167	5 830	112 739	20 481	60 948
8	CHATELARD (LE)	73 081	SDES	22013	118 622	42 985	43 181	23 724	17 233	245 747	253 119	7 372	150 303	23 724	79 091
9	FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	73 116	Gipmt Cnides	20045	174 980	38 378	96 771	34 876	27 030	371 436	382 579	11 143	245 962	34 876	101 740
10	JARRIER	73 138	Gipmt Cnides	22016	100 881	23 176	62 620	20 176	17 159	224 012	230 733	6 720	149 028	20 176	61 528
11	MOTTE-SERVOLEUX (LA)	73 179	SDES	22009	98 424	30 469	59 344	19 685	17 963	225 886	232 662	6 777	146 123	19 685	66 855
12	MOUTIERS	73 181	SDES	22010	31 525	-	13 619	6 305	2 724	54 173	55 798	1 625	30 578	6 305	18 915
13	SAINTE-REINE	73 277	Gipmt Cnides	22020	33 828	-	-	6 769	-	40 594	41 811	1 218	14 749	6 769	20 297
14	SEEZ	73 285	SDES	22014	43 021	5 759	8 485	8 604	2 849	68 719	70 781	2 062	36 114	8 604	26 063
1	BEAUFORT-SUR-DORON	73 034	Gipmt Cnides	19031	34 020	7 307	19 738	6 804	5 409	73 277	75 476	2 198	51 650	6 804	17 022
2	CHAMBERY	73 065	SDES	19041	39 518	4 070	17 143	7 904	2 615	63 109	65 002	1 893	37 158	7 904	19 941
3	MONTHION	73 170	SDES	19007	1 670	2 750	7 250	334	2 000	14 004	14 424	420	13 088	334	334
4	RUFFIEUX	73 218	SDES	20019	4 242	-	-	848	-	5 090	5 243	153	1 849	848	1 044
5	CHAMBERY	73 065	SDES	19068	5 225	6 223	3 782	1 045	2 001	18 276	18 624	548	5 595	1 044	1 044
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	73 103	Gipmt Cnides	18518	-	-	-	-	-	-	-	165	165	-	-
7	QUEIGE	73 211	SDES	19058	-	-	-	-	-	-	-	1 000	-	-	-
Total déjà validé à ce jour (14 opérations + 7 compléments) :					1 314 082	299 838	555 514	262 816	171 070	2 603 322	2 681 421	78 100	1 594 800	262 816	262 816

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

Reçu en préfecture le 08/06/2022

Affiché le

ID : 073-257302232-20220524-DELIB_BS_4_4_22-DE

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022


Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	N° Opération	Coûts liés à l'opération						Répartition financière totale en €					
					Montant HT		TVA		Montant TTC		Participation SDES		Commune		SDES	
					Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3) Télécoms (4)	Travaux + Prestations	Total général	Eclairage public	Frais de MOA	Participation aux travaux TTC	TVA récupérée	Participation aux travaux HT

1	ENTRELAIS	Rues Joseph Michaud et du 17 octobre	73 010	Grimt Cmdes	22030	66 811	74 843	30 464	13 362	21 061	206 541	212 738	605	6 196	159 684	13 362	40 691
2	FRETERIVE	Chemin des Pillettes	73 120	Grimt Cmdes	21054	46 238	-	9 248	-	-	55 486	57 150	-	1 665	20 160	9 248	27 743
3	MERY	Rue des Exeritiers	73 155	Grimt Cmdes	22031	46 084	-	9 217	-	-	55 301	56 960	-	1 659	20 093	9 217	27 650
4	NANCES	Les Golleis	73 184	SDES	22027	138 469	15 176	69 981	27 694	10 951	267 871	275 907	250	8 036	168 729	27 694	79 485
5	PEISEY-NANCROIX	Route de la Tannerie	73 197	SDES	21053	53 468	15 971	30 715	10 698	9 337	120 210	123 817	750	3 606	60 276	10 698	32 843
6	QUEIGE	Mollessoulaz et secteur G Ne	73 211	SDES	21076	143 761	-	94 507	28 752	16 901	285 922	284 500	-	8 578	174 767	28 752	90 961
7	SEEZ	Secteur RD 1090, route du Petit Saint Bernard	73 285	Grimt Cmdes	22012	101 613	-	74 218	20 323	14 844	210 998	217 327	-	6 330	140 500	20 323	56 505
8	UGINE	Avenue de Saurle	73 303	Grimt Cmdes	22 029	151 964	-	30 393	-	-	182 357	187 828	-	5 471	71 453	30 393	85 982
Validés le 24 mai 2022 (8 nouvelles opérations) :						681 618	31 147	289 021	136 324	60 034	1 176 144	1 213 488	1 000	35 344	675 977	136 324	401 186

1	AIX-LES-BAINS	Secteur Pica Laffa (Complément au projet initial présenté au BS du 20/12/2019)	73 008	SDES	19038	28 881	3 920	9 912	5 776	2 766	51 256	52 784	-	1 538	26 300	5 776	20 716
2	CRUET	Secteur rue Marius Canton, chemin du Pray (Complément au projet initial présenté au CS du 17/12/2019)	73 096	SDES	19074	2 185	812	2 437	437	650	6 521	6 716	-	196	4 968	437	1 311
3	SEEZ	Secteur Villard Dessus, rue des Pierres Blanches BT HTA (Complément au projet initial présenté au BS du 19/01/2021)	73 285	Grimt Cmdes	21004	52 436	-	-	10 487	-	62 923	64 810	575	1 888	20 164	10 487	34 159
Validés le 24 mai 2022 (3 compléments à projet initial) :						54 621	812	2 437	10 924	650	69 443	71 527	575	2 083	25 132	10 924	35 471

Total travaux année 2022																	
Validés le 24 mai 2022 (3 compléments à projet initial) :						2 050 321	331 798	828 972	410 064	231 754	3 850 909	3 966 436	13 170	115 527	2 295 612	410 064	1 260 761

(1) RESEAU DP : Réseau de distribution publique d'électricité
 (2) TVA traitée via la DGFIP (attestation d'investissement du nouveau contrat de concession).
 (3) TVA éclairage public récupérée par la commune par le biais du FCTVA au taux actuel en vigueur.
 (4) TVA génie civil telecom non récupérable

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
 Reçu en préfecture le 08/06/2022
 Affiché le 
 ID : 073-257302232-20220524-DELIB_BS_4_4_22-DE

22	32
10	

8	Nouvelles opérations à valider
3	Complément d'opération à valider
11	

14	Nouvelles opérations déjà validées
7	Compléments d'opérations déjà validées
21	

Opérations et compléments validés en 2022



Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le 
ID : 073-257302232-20220524-DELIB_BS_4_5_22-DE

SDES, territoire
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° **BS 4-5-2022**

Objet :

**Création de nouvelles
Infrastructures de
Recharge pour Véhicules
Electriques (IRVE) :**
Lancement consultation

Membres :

En exercice : 13
Présents : 11
Présents prenant part à
la délibération : 11

Date de la convocation :

21 avril 2022

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera mise à disposition
sur le site du SDES en juin 2022.

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 24 mai à 14 h,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège
social du SDES à la Motte-Servolex (73), après
convocation légale, sous la présidence de Michel
DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal
MARTIN, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND,
Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN,
Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc
VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS et Robert
AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide
à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'autoriser le lancement d'une consultation pour la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE, sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée, pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence de l'accord-cadre afférent ;**
- ▶ **De déléguer à Monsieur le Président l'attribution de l'accord-cadre après avis de la Commission d'Appel d'Offre ;**
- ▶ **De déléguer à Monsieur le Président toutes autres décisions et modalités de passation et d'exécution de l'accord-cadre afférent.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN